Image not found or type unknown

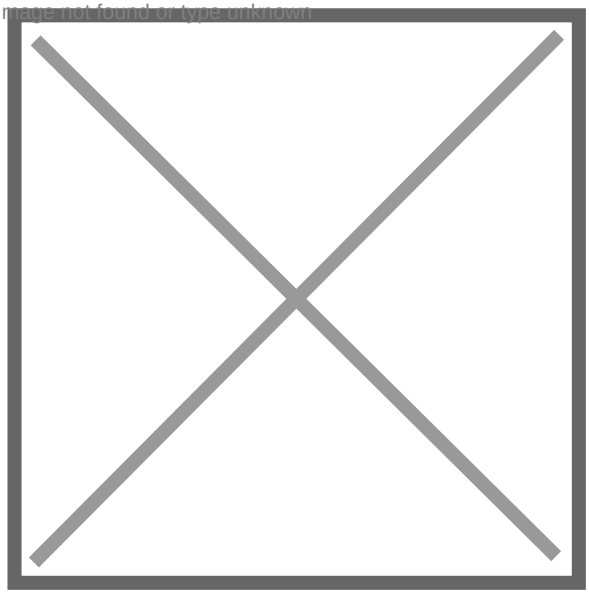

Travaux dans copropriété

Par **ROYAT63130**, le **06/10/2022** à **18:12**

Bonjour

Nous possédons un studio dans une copriétée. Ce studio était loué mais le locataire vient de partir nous avons été contraints d'effectuer le DPE qui a classé l'appartment en "G" à cause d'un chaufage au fioul et d'un batiment non isolé par l'extéreur.

Nous avisageons de vendre ce bien mais cela nous est imopssible au vu de cette classification.

Quelle attitude pouvons nous prendre face aux autres propriétaires qui ne veulent pas effectur de travaux?

Merci de votre réponse.

Par **Lag0**, le **06/10/2022** à **18:33**

[quote]
Nous avisageons de vendre ce bien mais cela nous est imopssible au vu de cette classification.

[/quote]
Bonjour,

Pourquoi dites-vous que la vente est impossible ? Il n'est pas interdit de vendre un bien

classé G.

Par **TIROIR**, le **10/10/2022** à **07:45**

Bonjour ,

je fais suite à ma question et votre réponse , vu que les coproprietaires refusent de faire les travaux concernant : la chaudière fioul vétuste et l isolation thermique par l ' exterieure selon les nouvelles lois nous ne pouvons pas louer ce studio car il est trop energivor superiure soir pas au desuus de 450 kwh m2 et nous sommes à 520 kwh m2 selon les nouvelle disposition pour janvier 2023 ce faite pas d ' acheteur pour faire de la location .Quelle serait la pression que l' on pourrait entreprendre pour que tous les proprietaires soit ok pour les travaux .

Merci de voud réponse très attendue

Par **nihilscio**, le **10/10/2022** à **10:44**

Bonjour,

Vous ne pouvez contraindre les copropriétaires à faire des travaux d'isolation. Cela fait partie des vicissitudes de la copropriété.

Mais vu le prix du fioul, ils vont bien finir un jour par décider d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés